

Les procédures  
ne seront point  
invalidées par  
défaut de  
preuve.

XXI. Et qu'il soit statué, qu'aucune conviction ou procédure en vertu de cet acte, ou du dit acte provincial, ne sera invalidée pour défaut de forme ou ne sera renvoyée par appel ou *certiorari* ou autrement, devant aucune 5 des cours supérieures de record de sa majesté dans cette province; et aucun warrant d'emprisonnement ne sera invalité à raison d'aucun défaut en icelui, pourvu qu'il y soit allégué que la partie a été convaincue, et qu'il 10 soit appuyé sur une conviction bonne et valide.

Clauso de  
comptabilité.

XXII. Et qu'il soit statué, que toute personne à laquelle sera confiée l'application d'aucune partie des deniers appropriés par ces 15 présentes, fera un état détaillé de telle application, faisant voir la somme reçue par tel rendant compte, la somme actuellement dépensée, la balance (si aucune il y a) restant entre ses mains, et le montant des deniers ap- 20 propriés par ces présentes aux objets pour lesquels telle avance aura été faite, qui pourra rester entre les mains du receveur-général; et tout tel état devra être appuyé de pièces justificatives auxquelles tel état réfèrera dis- 25 tinctement, par des numéros correspondant à ceux de chaque item de tel état, qui devra commencer et finir au premier de décembre de chaque année pendant laquelle telle appropriation aura été faite, et être assermenté 30 devant un juge de la cour du banc de la reine, ou devant un juge de paix, et le dit état sera transmis à l'officier auquel il appartiendra de le recevoir, dans les quinze jours après les dites périodes respectivement. 35

Emploi des de-  
niers prélevés.

XXIII. Et qu'il soit statué, qu'il sera rendu compte de l'emploi régulier des deniers reçus pour les besoins publics de cette province, en vertu de l'autorité du présent acte, à sa majesté, ses héritiers ou successeurs par 40 la voie des lords commissaires de la trésorerie de sa majesté pour le tems d'alors, et en la manière et forme que sa majesté, ses héritiers et successeurs pourront le prescrire, et